

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



**VALRÉAS**  
ENCLAVE DES PAPES

## COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Denis DUCIEL  
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [dst@mairie-valreas.fr](mailto:dst@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST/CG

**DÉCISION N° 2022-12/116**  
**MARCHÉ PUBLIC N° F\_2022\_11**  
**FOURNITURE D'UN CAMION POIDS LOURD CHÂSSIS ET BENNE POUR LES**  
**SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit renouveler son matériel technique indispensable au bon fonctionnement des unités du centre technique de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation a été lancée pour désigner le prestataire chargé de la fourniture d'un camion poids lourd châssis et benne pour les services techniques de la ville ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION (ATDR), sise avenue Vidier à VEDÈNE (84270) a été classée en 1<sup>ère</sup> position, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le marché public de fourniture d'un camion poids lourd châssis et benne pour les services techniques de la ville est attribué à la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION (ATDR), sise avenue Vidier à VEDÈNE (84270), à compter de la notification du marché ;

REÇU EN PREFECTURE

le 02/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20221201-DEC\_2022\_12

**Article 2 :** La dépense, qui s'élève à un montant total de 102 200 € HT soit 122 640 € TTC, sera imputée à l'article 2182 du budget communal ;

**Article 3 :** Tout document afférent à ce dossier, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services, le Directeur des services et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site Internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

**Article 6 :** Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 1 décembre 2022

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Préfecture le - 2 DEC. 2022

De la publication sur le site internet de la Ville le - 5 DEC. 2022

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/12/2022

Application agréée E-leqarte.com

99\_AR-084-210401388-20221201-DEC\_2022\_12